

UN·E AGENT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

🎯 Le défi à relever ?

La Communauté de communes s'engage pour la petite enfance. Avec ses **3 crèches, 2 Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents**, elle propose des services pour répondre efficacement et équitablement aux besoins des familles : choix des modes de garde, accès à l'information et à des animations.

Au sein des crèches de Meysse et du Teil, sous l'autorité des directrices et/ou des directrices adjointes, vos missions principales seront les suivantes :

Accueil des enfants et des familles :

- Accueillir les enfants dans un souci de bienveillance et les accompagner lors des temps d'éveil, de repos, de repas et de soins
- Proposer des temps d'activités d'éveil adaptés à l'enfant
- Pratiquer les soins d'hygiène tout en respectant l'intimité de l'enfant
- Être attentif à l'état de santé de l'enfant au quotidien
- Accueillir les familles au quotidien

Collaboration avec l'équipe au projet de la structure d'accueil :

- Contribuer à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Participer aux réunions d'équipe et aux Groupes d'Analyse de la Pratique

Participation aux tâches courantes dans l'établissement :

- Entretien et désinfecter les espaces de vie et le matériel
- Aménager et sécuriser les espaces
- Mettre en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène.



Je postule !

Candidature avant le 15 mars 2024

CV + lettre de motivation à M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
Courrier : 10 av. de la Résistance 07350 CRUAS
mail : recrutement@ardecherhonecoiron.fr

Découvrez notre territoire, ici !

👉 Ce poste est fait pour vous si :

- Vous êtes titulaire d'un **CAP petite enfance**
- Vous êtes disponible immédiatement
- Vous avez de fortes capacités d'**adaptation**, et un **excellent sens relationnel**
- Vous aimez **travailler en équipe** et avez un esprit d'initiative



Vaccinations obligatoires à jour (diphtérie, tétanos, poliomyélite)



L'environnement de travail ?

RECRUTEMENT : Contrat de remplacement Poste à pourvoir du **25 mars** au **2 août 2024** - Renouvellement possible

LIEU : Meysse et Le Teil

HORAIRES : Cycle de travail de 28h - (14h crèche de Meysse, 14h crèche du Teil)

Jours de travail : lundi-mardi-mercredi et vendredi

RÉMUNÉRATION :

- Rémunération statutaire selon le grade d'agent d'animation territorial
- Tickets restaurant d'une valeur de 7€, dont 4€ pris en charge par l'employeur

AVANTAGES :

- Forfait mobilité
- Politique de développement des compétences
- Action sociale (Culturelle, sportive, CNAS)
- Amicale du personnel



Le petit + apprécié :

Vous pratiquez le langage des signes avec les tout-petits